

# REUNION PUBLIQUE DU 4 FÉVRIER 2026

## L'EAU à MANTEYER : Comprendre l'évolution du prix de l'eau et les travaux à venir sur le réseau d'eau potable

### ORDE DU JOUR :

1. Le prix de l'eau
2. Les travaux programmés sur le réseau eau potable

COMMUNE DE  
MANTEYER  
HAUTES-ALPES



# REUNION D'INFORMATION : préalable...

Nous sommes en période de « réserve électorale ». Cette réunion est donc strictement informative : elle n'a pour objet que de présenter des éléments factuels sur le service public de l'eau de la Commune.

Les seuls objectifs poursuivis aujourd'hui sont :

⇒ Vous expliquer l'augmentation des tarifs de l'eau en 2026 votés en décembre dernier.

⇒ Vous présenter un point d'avancement sur les travaux programmés sur le réseau eau potable.

# 1- LE PRIX DE L'EAU

## OBLIGATIONS ET CONTEXTE

⇒ **Obligations** : Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) **dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Le budget doit être équilibré.**

⇒ **Contexte** :

Un **déficit** cumulé à la section exploitation : -5 800 € (2023-2024).

**Des investissements lourds** : 1,2 M€ de travaux et 254 000 € à financer par la Commune.

La réforme nationale des **redevances (Agence de l'eau)** qui entre réellement en vigueur en 2026 (2025 était une « année blanche »)

# 1- LE PRIX DE L'EAU

La partie communale de la facture repose sur les abonnements aux réseaux et la consommation :

<b>Service</b>	<b>Tarif 2025</b>	<b>Tarif 2026</b>	<b>Évolution</b>
<b>Eau potable</b>	0,80 €/m <sup>3</sup>	<b>0,95 €/m<sup>3</sup></b>	+ 18,8 %
Abonnement eau	64,00 €	<b>70,40 €</b>	+ 10 %
<b>Assainissement</b>	1,18 €/m <sup>3</sup>	<b>1,30 €/m<sup>3</sup></b>	+ 10,2 %
Abonnement assainis.	48,00 €	<b>52,80 €</b>	+ 10 %

# 1- LE PRIX DE L'EAU

Exemple d'évolution des tarifs communaux pour une consommation de 50 et 120 m<sup>3</sup> d'eau :

Consommation	Année	Eau potable (€)*	Assainissement (€)*	TOTAL (€)
50 m <sup>3</sup> /an	2025	104,00	107,00	211,00
	2026	117,90	117,80	235,70
Augmentation :		+13,90	+10,80	+24,70
120 m <sup>3</sup> /an	2025	160,00	189,6	349,60
	2026	184,40	208,80	393,20
Augmentation :		+ 24,40	+19,20	+43,60

\* Ces exemples inclus la facturation de la consommation et de l'abonnement



# 1- LE PRIX DE L'EAU

Comparaison des tarifs communaux au niveau national et départemental :

	France (moyenne)	Hautes-Alpes (moyenne)	Manteyer (2026)
<b>Prix moyen eau + assainissement + abonnement + consommation (120 m<sup>3</sup>)</b>	46,90 €/mois soit <b>562,80 €/an</b>	38,20 €/mois soit <b>458,4 €/an</b>	32,77 €/mois soit <b>393,20 €/an</b>
<b>Prix moyen au m<sup>3</sup> eau potable</b>	<b>2,32 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1,71 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1,54 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Prix moyen au m<sup>3</sup> assainissement</b>	<b>2,37 €/m<sup>3</sup></b>	<b>2,11 €/m<sup>3</sup></b>	<b>1,74 €/m<sup>3</sup></b>
<b>Abonnements (part fixe)</b>	<b>Aucune moyenne officielle disponible (disparités xxl)</b>		



# 1- LE PRIX DE L'EAU

Évolution du prix communal de l'eau depuis 25 ans :

	2001	2004	2008	2010	2018	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Abonnement annuel eau</b>	57.47€	57.47€	57.45€	57.47€	57.48€	60€	60€	64€	64€	64€	<b>70,40€</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> eau</b>	0.38€	0.46€	0.63€	0.63€	0.63€	0.70€	0.75€	0.80€	0,80€	0,80€	<b>0,95€</b>
<b>Abonnement annuel assainis.</b>				39.60€	39.60€	42€	45€	48€	48€	48€	<b>52,80€</b>
<b>Prix m<sup>3</sup> eau traitée</b>			0.95€	1€	1€	1.05€	1.10€	1.18€	1,18€	1,18€	<b>1,30€</b>

# 1- LE PRIX DE L'EAU

## Qu'est-ce que l'Agence de l'eau ?

Un établissement public de l'État chargé de protéger la ressource en eau sur l'ensemble du territoire national. Il existe 6 Agences de l'eau en France avec des missions identiques, un cadre stratégique commun et des politiques adaptées au contexte local. Elles sont sous tutelle du ministre de l'Environnement.

## L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse :

- Finance les projets des communes : eau potable, assainissement, rivières, milieux naturels
- Fonctionne grâce aux redevances payées sur les factures d'eau (pollueur-payeur / préleveur-payeur)
- Ne gère pas les réseaux : elle accompagne, contrôle et subventionne
- Peut financer jusqu'à 70 % des travaux à Manteyer

## Le 12<sup>ème</sup> programme d'intervention (2025-2030) :

- Consacre en moyenne 520 M€/an pour soutenir les projets des communes, EPCI, syndicats, agriculteurs...





# 1- LE PRIX DE L'EAU



La 2<sup>ème</sup> partie de la facture d'eau est celle des **redevances de l'Agence de l'eau** :

- **La redevance pour prélèvement**, payée par tous les consommateurs : fixée à 0.173€/m<sup>3</sup> pour 2025 elle est **de 0.266€/m<sup>3</sup> en 2026**
- **La redevance consommation eau potable** qui impacte les 2 catégories de consommateurs (avec ou sans assainissement) était en 2025 à 0.43€/m<sup>3</sup> va diminuer en 2026 et passer à **0,39 €/m<sup>3</sup>**
- **La redevance performance eau potable** : cette redevance concerne également tous les consommateurs. Le taux de cette redevance était fixé à minima à 0.01€/m<sup>3</sup> par l'agence de l'eau pour 2025. Ce montant est **modulé en 2026 par la note obtenue par la Commune sur des critères de « rendement » et de « connaissance patrimoniale »**.
- **La redevance performance assainissement** : cette redevance ne concerne que les utilisateurs du réseau d'assainissement. Le taux de cette redevance était également fixé à minima à 0.01€/m<sup>3</sup> par l'agence de l'eau pour 2025. Ce montant est lui aussi **modulé en 2026 par la note obtenue par la Commune sur des critères de « d'Autosurveillance » « d'efficacité assainissement » et de « conformité réglementaire »**.

# 1- LE PRIX DE L'EAU

## Comment l'Agence de l'Eau calcule-t-elle le coefficient de modulation des redevances ?

L'Agence utilise les données communiquées par la Commune via le **RQPS** (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service), la plateforme **SISPEA** (Système d'Information sur les Services Publics Eau et Assainissement) et les **contrôles de l'eau** effectués au cours de l'année par l'ARS.

Pour la **performance eau potable** les critères retenus sont : la lutte contre les fuites d'eau, la connaissance, la surveillance du réseau et le tarif de l'eau.

A Manteyer, les données mettent en évidence une **très bonne connaissance patrimoniale du réseau** mais un **rendement du réseau encore faible (52%)** et donc des fuites importantes.

Pour la **performance assainissement**, 3 critères sont également retenus : la qualité du traitement des eaux usées, l'autosurveillance et la conformité du réseau.

A Manteyer la **station d'épuration** est qualifiée de **conforme et efficace**, l'**autosurveillance** est **satisfaisante** et il n'y a ni débordement, ni point noir dans le réseau ni pollution signalée.

# 1- LE PRIX DE L'EAU

## Les coefficients de modérations « performance » communiqués par l'Agence pour Manteyer pour 2026 :

Pour la **performance eau potable** la Commune a obtenu un **coefficient de 0.80**  
Il s'agit d'un **résultat plutôt médiocre** d'après l'échelle de modulation présentée par l'Agence :

- ⇒ Très bonne performance : coefficient de 0.2 à 0.5
- Performance moyenne : coefficient à partir de 0.6
- Performance mauvaise : coefficient de 1

Pour **la performance assainissement** la Commune a obtenu un **coefficient de 0.40**  
Il s'agit d'un **résultat plutôt bon** d'après l'échelle de modulation présentée par l'Agence :

- ⇒ Très bonne performance : coefficient de 0.3 à 0.6
- Performance moyenne : coefficient à partir de 0.7
- Performance mauvaise : coefficient de 1



# 1- LE PRIX DE L'EAU

## Le calcul des redevances pour 2026 :

Pour calculer le montant des redevances la formule à appliquer est la suivante :

*Volume d'eau consommée (2026) x tarif de la redevance publié x coefficient de modulation forfaitaire*

- Pour la performance eau on a donc pour  $1\text{m}^3$  :  
 $\Rightarrow 1 \times 0.06 \times 0.80 = 0.048\text{€}/\text{m}^3$  (soit  $0.48\text{€}/10\text{m}^3$  ou  $2.4\text{€}/50\text{m}^3$ )
- Pour la performance assainissement on a pour  $1\text{m}^3$  :  
 $\Rightarrow 1 \times 0.09 \times 0.40 = 0.036\text{€}/\text{m}^3$  (soit  $0.36\text{€}/10\text{m}^3$  ou  $1.80\text{€}/50\text{m}^3$ )

## Les tarifs de l'eau adopté pour 2026 :

- La redevance pour consommation eau potable :  **$0.39\text{€}/\text{m}^3$**
- La redevance performance eau :  **$0.048\text{€}/\text{m}^3$**
- La redevance performance assainissement :  **$0.036\text{€}/\text{m}^3$**



# 1- LE PRIX DE L'EAU

## Pourquoi le tarif de l'eau augmente-t-il en 2026 ?

Un tarif anormalement bas :

Manteyer : **0,80 €/m<sup>3</sup> en 2025 → 0,95 €/m<sup>3</sup>**

Moyenne Hautes-Alpes : **1,59 €/m<sup>3</sup> en 2025 et 1,71 €/m<sup>3</sup> en 2026** et moyenne nationale : **2,32 €/m<sup>3</sup> en 2025 et 2,45 €/m<sup>3</sup> en 2026**

→ Notre prix est très inférieur à la moyenne départementale et nationale.

## Cohérence avec le coût réel de l'eau :

Pour continuer à obtenir des **subventions**, notre tarif doit être cohérent avec les coûts réels du service.

Si le tarif reste trop bas, l'Agence de l'eau considère que la commune ne respecte pas les règles de financement.

## Objectif de l'augmentation :

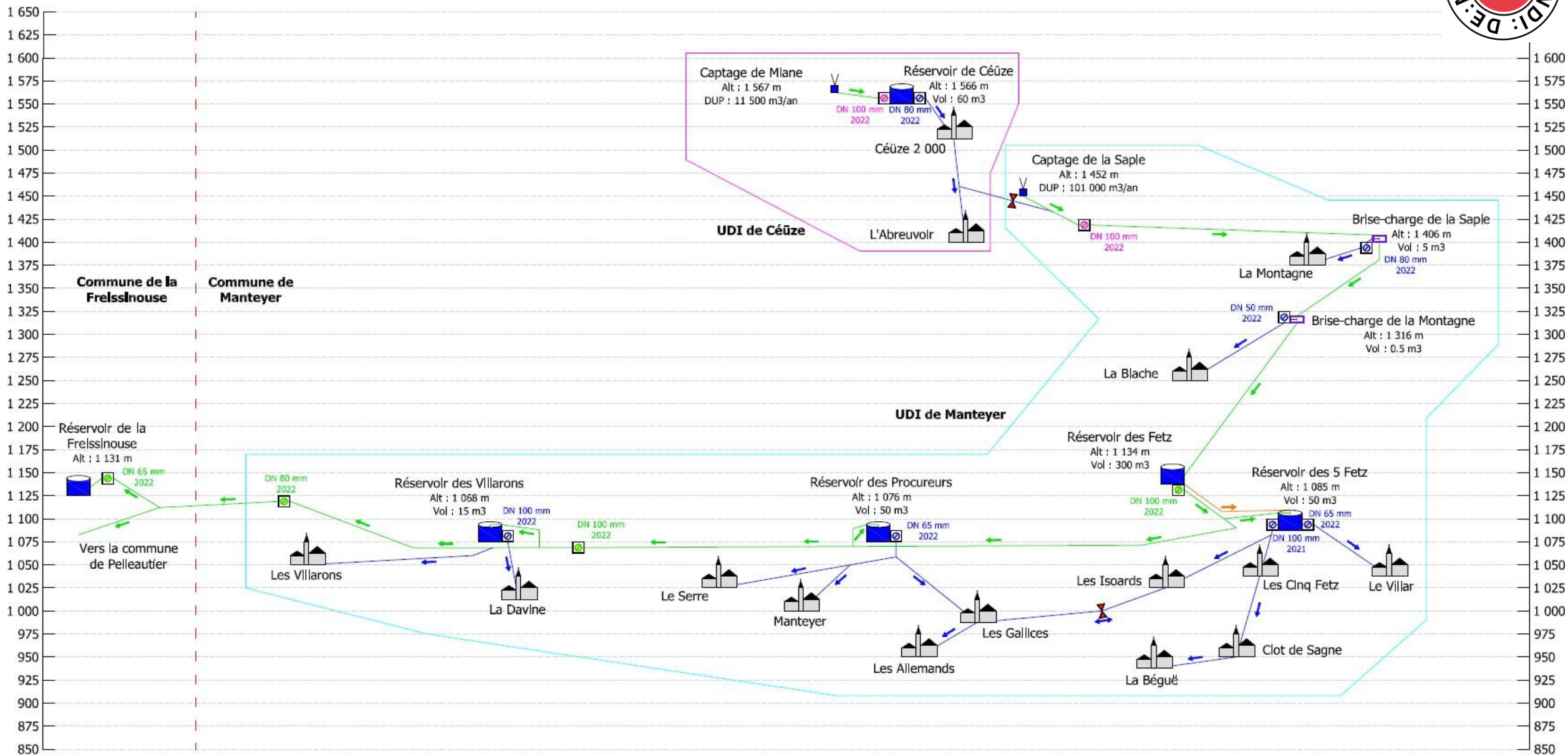
Assurer l'entretien des réseaux.

Maintenir la qualité du service.

Préserver notre capacité à obtenir des aides financières.



# 2- LE RESEAU EAU DE MANTEYER



# 2- LE RESEAU EAU DE MANTEYER

Les principaux ouvrages de stockage de l'eau :

UDI	Céüze	Manteyer					
	Céüze	Sapie	Montagne	Fets	5 Fets	Procureurs	Villarons
Réservoir	Céüze	Sapie	Montagne	Fets	5 Fets	Procureurs	Villarons
Capacité de stockage	60 m <sup>3</sup>	5 m <sup>3</sup>	0.5 m <sup>3</sup>	300 m <sup>3</sup>	50 m <sup>3</sup>	50 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup>
Réserve incendie	20 m <sup>3</sup>	—	—	150 m <sup>3</sup>	25 m <sup>3</sup>	25 m <sup>3</sup>	—
Année de construction	1960	1960	1960	1980	1960	1960	1960
Traitement	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Régulation	Surverse	Surverse	Surverse	Surverse	Surverse Robinet-flotteur	Robinet-flotteur	Robinet-flotteur

Traitement UV en service depuis fin 2025

Traitement UV en service en 2026

# 2- L'ENTRETIEN DES RESEAUX EAU ET ASSAINISSEMENT

## Un entretien permanent et des travaux ponctuels à exécuter :

- Surveillance quotidienne effectuée par l'agent technique de la Commune,
- Marché avec l'entreprise DJTP05 (La Roche des Arnauds) en cas de travaux supplémentaires nécessaires (fuites à rechercher et réparer, réparations à faire sur le réseau...)

## Ce marché permet de programmer l'entretien des réseaux sur 4 ans :

Tranche	Montant mini HT	Montant maxi HT
1 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
2 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
3 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
4 : 12 mois	15 000,00	60 000,00
TOTAL/ 4 ans	60 000,00	240 000,00





# 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

## Contexte réglementaire : la DUP qui s'impose à la commune

Les captages de Manteyer et Céüze ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux du 24 janvier 2022 **déclarant d'utilité publique (DUP)** les périmètres de protection autour des captages et imposant à la commune la réalisation de travaux obligatoires pour garantir : la **sécurisation sanitaire de l'eau potable**, la **mise en conformité des ouvrages** et équipements, et la **protection physique et environnementale des captages**.

⇒ La DUP a donc valeur obligatoire : les travaux ne relèvent pas d'un choix communal mais d'une mise en conformité imposée par l'État.

## Travaux prescrits par la DUP :

- **Sur l'UDI de Céüze** : Installation d'un traitement UV, installation d'un turbidimètre, remplacement des canalisations vétustes et fuyardes, et installation des équipements assurant le fonctionnement sécurisé du réseau.
- **Sur l'UDI de Manteyer** : Sécurisation du captage, installation d'un traitement UV, remplacement de canalisations vétustes, et installation des équipements assurant le fonctionnement sécurisé du réseau.



# 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

## Contexte local :

- Réseau ancien (canalisations datant de 1960 à 1980).
- Réservoirs en mauvais état (Procureurs, Villarons, 5 Fêts).
- Temps de stockage trop long → risque sanitaire.
- Projet inscrit dans le **Schéma Directeur AEP** et validé par l'Agence de l'eau.

## Objectifs des travaux :

- **Qualité** : Mise en place de traitements UV (La Montagne et Les Fêts).
- **Sécurité** : Mise en conformité du captage (périmètres de protection : obligation réglementaire).
- **Performance** : Renouvellement des canalisations pour réduire les fuites, sécuriser l'alimentation pour les hameaux et anticiper les besoins futurs.
- **Défense incendie** : Remplacement et repositionnement des poteaux incendie.



## 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

### Le coût des travaux engagés sur le réseau d'eau potable :

Les travaux programmés sur les réseaux eau potable ont fait l'objet d'une recherche systématique de **subventions** afin de limiter au maximum l'impact financier sur les abonnés de la Commune.

Financier	Montant des financements demandés	Montant des financements obtenus	%
Agence de l'eau	766 243 €	760 381 €	60%
État : DETR 2022	256 269,30 €	256 269,30 €	20%
Autofinancement	254 560 €	260 421,70 €	20%
<b>TOTAL</b>	<b>1 277 072 €</b>	<b>1 277 072 €</b>	<b>100 %</b>



# 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

## LES TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'UDI DE CÉÜZE

**Une eau plus saine et plus fiable** : Mise en place d'un système qui évite l'arrivée d'eau trouble dans le réservoir et renvoie automatiquement l'eau non conforme dans la nature.

Installation d'un **traitement UV** : l'eau distribuée est désormais **désinfectée**, donc plus sûre à boire.

**Moins de coupures et un réseau plus sûr** : Le vieux réseau, très fuyard et parfois instable, a été **entièrement remplacé** entre le réservoir et la station de Céüze 2000. La régulation du réservoir évite les débordements, les variations irrégulières et contribue à une **alimentation plus stable**.

**Une importante économie d'eau** : Le secteur perdait chaque jour l'équivalent de **presque 36 m<sup>3</sup> d'eau**, soit une perte annuelle estimée à plus de **13 000 m<sup>3</sup>**.

**Un service plus moderne** : Le réservoir dispose désormais d'outils de mesure (turbidité, régulation), d'une alimentation électrique fiable et d'une installation hydraulique entièrement remise à neuf. L'ensemble du système est **plus simple à surveiller et à entretenir** pour les équipes techniques, ce qui améliore la réactivité en cas de besoin.

⇒ **Une eau plus propre, un réseau plus fiable, moins de pertes et une gestion plus moderne du service d'eau potable.**



# 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

## UDI de MANTEYER : LES DIFFÉRENTES TRANCHES DES TRAVAUX

### Réseau des Villarons :

Le réseau des Villarons est très fuyard, c'est donc un secteur prioritaire pour améliorer la performance globale. 14 habitations concernées, sous voirie communale et sur des terrains privés (servitudes demandées). Un poteau incendie supplémentaire sera installé pour une véritable défense incendie du secteur.

### Captage La Sapie : Sécuriser la ressource en eau

Mettre le captage aux normes, le protéger et réguler les prélèvements

### La Montagne et les Fêts : Traiter l'eau et moderniser les réseaux

Installer les traitements UV, sécuriser la qualité de l'eau et moderniser les réseaux de La Montagne et des Fêts.

### Réseau des Cinq Fêts jusqu'au Villard : Modernisation du réseau

Renouveler les grands tronçons fuyards et restructurer tout l'aval du réseau jusqu'au Villard.



## 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

### Contraintes foncières levées :

Achat du terrain aux Fêts voté en octobre 2025 (indispensable pour l'implantation du traitement UV).

### Accords des propriétaires :

Tous les propriétaires n'ont pas répondu pour autoriser le passage sur les propriétés notamment aux Villarons qui est le premier secteur programmé (finalisation en cours). Les autorisations d'intervention auprès des propriétaires aux 5 Fêts, aux Fêts, et à la Montagne vont être collectées dès à présent pour les prochaines tranches de travaux.

### Complexité technique et administrative :

Captage non localisé précisément au départ.

Procédures réglementaires (périmètres de protection, urbanisme, permissions de voirie).

Sécurisation des subventions obtenues (travaux non commencés).



## 2- LES TRAVAUX SUR LE RESEAU EAU DE MANTEYER

### Calendrier prévisionnel avec Hydrétudes :

- **Début février 2026** : Publication des appels d'offres pour les travaux aux Villarons
- **Début mars 2026** : Attribution des marchés des Villarons et poursuite des appels d'offre pour les autres tranches
- **Mars 2026** : Préparation du chantier des Villarons.
- **Avril 2026** : Démarrage des travaux et attribution des marchés pour les tranches à suivre (durée estimée : 6 à 8 semaines par secteur).
- **Fin 2026** : Achèvement des opérations.



**REUNION PUBLIQUE DU**  
**L'EAU à MANTEYER : Comprendre l'évolution du prix**  
**de l'eau et les travaux à venir**

**Merci de votre attention**